

2024

RAPPORT
DEVELOPPEMENT
DURABLE



syvadec
service public de valorisation
FEMU PER DUMANE



| [syvadec.fr](https://www.syvadec.fr)

INTRODUCTION

Le développement durable repose sur l'équilibre entre trois piliers, représentés sous forme d'un diagramme de Venn, illustrant que le développement durable naît de leur interaction harmonieuse :

1. Le pilier Environnemental
2. Le pilier Economique
3. Le pilier Social

Là où ces 3 sphères se rencontrent se situe le cœur du développement durable : une société capable de répondre aux besoins du présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Dans cette logique, le présent rapport est structuré autour de ces trois piliers, mais s'enrichit également d'un quatrième axe transversal : **La durabilité.**

Fort de sa politique volontariste en matière de transition écologique et climatique et pour une société durable et équitable, le SYVADEC souhaite également mesurer sa contribution dans l'atteinte des 17 Objectifs du Développement Durable adoptés par l'ONU, au niveau local.

C'est pourquoi, en parallèle, ce rapport propose de mettre en avant les synergies entre ces 17 ODD et les actions portées par le SYVADEC selon les 4 axes représentant une vision intégrée du développement durable.



SOMMAIRE

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

-  Climat
-  Ressources
-  Biodiversité

CONSTRUIRE UN FUTUR DURABLE

-  Gouvernance
-  Evaluation
-  Vision stratégique



RENFORCER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

-  Réduction des déchets
-  Filières locales
-  Performance économique

AGIR POUR LA SOCIETE

-  Education à l'environnement
-  Equité territoriale
-  Conditions de travail





Protéger l'environnement



42%

DES CORSES
COMPOSTENT

ENJEUX

Changement climatique

Ressources

Biodiversité



9

ODD CONCERNES



-21%

DE DECHETS
COLLECTES PAR
RAPPORT A 2010



75 378 t.eq.CO₂

A COMPENSER POUR
ATTEINDRE LA NEUTRALITE
CARBONE



100%

CONFORMITE ICPE

Réduire notre impact écologique reste au cœur des engagements du SYVADEC.

De ce fait, les principales actions du syndicat visent à préserver les ressources naturelles, limiter les pollutions et accompagner les territoires vers des pratiques plus responsables. A travers la réduction des déchets à la source, le tri, la valorisation, la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et le suivi de la conformité environnementale, le syndicat déploie une politique environnementale ambitieuse, mesurable et conforme aux exigences réglementaires.

Ces actions environnementales axées autour des enjeux climatiques, de préservation des ressources et de gestion de la biodiversité, contribuent intrinsèquement à l'atteinte d'autres objectifs de développement durable :

- L'accompagnement des intercommunalités adhérentes, notamment dans la généralisation du tri à la source ou la mise en œuvre de la tarification incitative, contribue à l'ODD 11.
- La gestion environnementale et les projets de création et de modernisation des infrastructures de traitement contribuent aux ODD 6, 8, 9 et 15.

L'EMPREINTE CARBONE DU SYVADEC

Depuis 2019, le SYVADEC mesure annuellement les émissions de gaz à effet de serre gérées par son activité, sur les 3 scopes, cette année selon la version mise à jour 8.9 du tableur Bilan Carbone® de l'ADEME.

En 2024, le volume des émissions de GES du SYVADEC est de 102 244 t.éq.CO₂, en baisse de 1,3% par rapport à 2023.

Les postes d'émissions les plus importants restent les fuites de méthane (CH₄) et la combustion du biogaz (CO₂) lors du traitement des OMr par enfouissement (47,6%), ou encore lors du fonctionnement de la torchère des ISDND en post-exploitation (41,3%), ainsi que le transport des déchets pour traitement et valorisation (7,7%).

De ce fait, les actions de réductions principales de l'empreinte carbone sont d'ores et déjà inscrites dans les axes stratégiques du SYVADEC :

- Favoriser la réduction à la source de la production de déchets.
- Développer le tri, le recyclage et la valorisation énergétique (CSR).
- Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales pour limiter les transports.

Dans cet objectif de réduction des émissions des GES, la gestion des ISDND en post-exploitation a permis une diminution de 8,1% des émissions dues au fonctionnement de la torchère. Malgré cette diminution impactant fortement l'empreinte carbone du SYVADEC,

les émissions de GES de ce poste restent très élevées, du fait des déchets en décomposition encore très chargés en méthane et un massif toujours très instable.



L'augmentation du taux de recyclage a un impact important dans la réduction des émissions de GES, par l'économie des ressources qu'il représente. En 2024, il a permis d'éviter les émissions de 26 866 t.éq.CO₂. Déduction faite de ces émissions évitées, il reste 75 378 t.éq.CO₂ à réduire et compenser pour atteindre la neutralité carbone.

VERS UN SYNDICAT NEUTRE EN CARBONE

En complément du plan d'actions de réduction, un programme de compensation sera proposé après l'ouverture des centres de tri et de valorisation du Grand Bastia et du grand Ajaccio, en fonction des émissions résiduelles qui resteront à compenser. En effet, ces derniers permettront déjà de réduire les émissions de GES notamment dues au traitement des OMr et d'augmenter les émissions évitées grâce à la hausse du recyclage et à la valorisation énergétique du CSR.

L'impact du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia à Monte a été étudié en détail dans le bilan carbone 2023. A partir de sa mise en service en 2027, les émissions de GES restant à compenser pour atteindre la neutralité carbone devrait être d'environ 37 771 t.éq.CO₂, soit une baisse de 50% par rapport au bilan carbone 2024.



Un programme de compensation sera établi après ouverture des deux centres de tri, prévu en 2029 pour celui du Grand Ajaccio, en fonction des émissions restant à compenser, afin d'atteindre la neutralité carbone dans la gestion des déchets ménagers de la Corse à horizon 2030.

Au-delà de la diminution des émissions de GES que les CTV engendreront, ces derniers permettront également la création d'emplois et de filières de recyclage locales (ODD 8 et 13).

LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

Au-delà de la gestion environnementale des sites qui contribue à la protection des milieux et des ressources, le SYVADEC s'engage, par ses travaux de modernisation, à proposer des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes (ODD 9).



Plus de 85% des sites sont soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

De ce fait, chaque installation répond à des exigences environnementales bien définies et contrôlées, qui jouent un rôle considérable dans l'atteinte des objectifs de préservation de la biodiversité et de développement durable :

- Le traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel (ODD 6) passe par l'installation et le curage d'un décanteur-déshuileur, ainsi que des analyses réglementaires sur tous les sites.
- La présence d'un local spécifique pour les déchets dangereux, avec cuvette de rétention, permet une gestion écologique des produits chimiques, en plus de la prise

en compte du risque chimique sur la santé et la sécurité des agents (ODD 8 et 12).

- La préservation des écosystèmes terrestre et l'absence de dégradation des sols (ODD 15) sont assurées par le caractère étanche et incombustible des aires de stockage et de manipulation des produits dangereux.

LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE

Pour formaliser son engagement volontariste en matière de réduction des déchets, le SYVADEC a adopté en mai 2022 son programme local de prévention et de valorisation pour la période 2021-2026. Evalué annuellement, il clarifie les objectifs des orientations stratégiques en mettant en perspective les actions menées avec leur contexte et impact attendu en matière de réduction à la source de la production de déchets et de tonnages valorisés.

Ainsi, le SYVADEC accompagne ses intercommunalités adhérentes dans la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et de gestion de leur impact environnemental pour atteindre les objectifs réglementaire et stratégiques définis, tel que :

- Le déploiement de la redevance spéciale et fiscalité incitative dans un objectif de 38% de la population couverte par la tarification incitative en 2025.
- L'accompagnement des agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage.
- Le développement de l'éco-consommation et des éco-gestes.
- La généralisation du tri à la source des biodéchets.



Grâce au plan compostage, en 2024, 32% de la population bénéficie d'une solution de compostage et peut ainsi faire un geste pour réduire ses déchets et diminuer son impact environnemental.

Le compostage a permis de détourner 5 348 tonnes de biodéchets de la poubelle en 2024, soit +6% par rapport à 2023, ce qui équivaut à plus de 2 000 t.éq.CO2 évitées, déduction faite des émissions de GES dues au compostage (ODD 13).





Renforcer l'économie circulaire



1

COTISATION UNIQUE
ET INCITATIVE AU TRI

ENJEUX

Performance économique

Réduction des déchets

Filières locales



12

ODD CONCERNES



11

ARTISANTS LABELISES
QUAL'REPAR



30

CAMPAGNES DE
COMMUNICATION
SUR 2021-2025



2

NOUVELLES FILIERES
DE VALORISATION
DEPLOYEES

Le SYVADEC accélère la transition vers un modèle d'économie circulaire en encourageant le réemploi, en développant les filières de recyclage et en promouvant de nouveaux usages responsables. Cet axe met en lumière les efforts pour allonger la durée de vie des objets, structurer les filières REP émergentes, renforcer le tri et capter davantage de matière valorisable localement. Il reflète l'engagement à faire du déchet une ressource au service du territoire.

Au-delà de la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsable, ces actions jouent également un rôle transversal dans de nombreux objectifs du développement durable.

LA PROMOTION DES ECO-GESTES

Créé en 2023, le magazine trimestriel, *Femu per dumane*, fait la promotion de l'éco-consommation et encourage les insulaires à adopter des comportements vertueux en leur donnant des solutions concrètes, des conseils, des informations et des services pratiques pour réduire leurs déchets et préserver l'environnement (ODD 3, 8, 12, 13, 14 et 17).

Par ailleurs, l'opération « défi des familles » s'est poursuivie auprès de 6 foyers participants, et l'expérimentation « Oui Pub » est venue confirmer la pertinence et l'efficacité de la démarche, avec 80% des habitants satisfaits de ne plus recevoir de publicité.

Au-delà de ces actions en faveur du développement suivant les modes de production et de consommation responsables, le SYVADEC s'engage dans des campagnes de sensibilisation aux gestes de prévention mixant différents médias à l'occasion de la rentrée scolaire et pendant la semaine européenne du développement durable afin de promouvoir la réparation et son annuaire en ligne.



Une campagne de communication de 12 mois soutenue par l'ADEME et axée sur la sobriété et la réduction des déchets a été lancée en novembre 2024, jusqu'à octobre 2025, avec une thématique différente chaque mois.

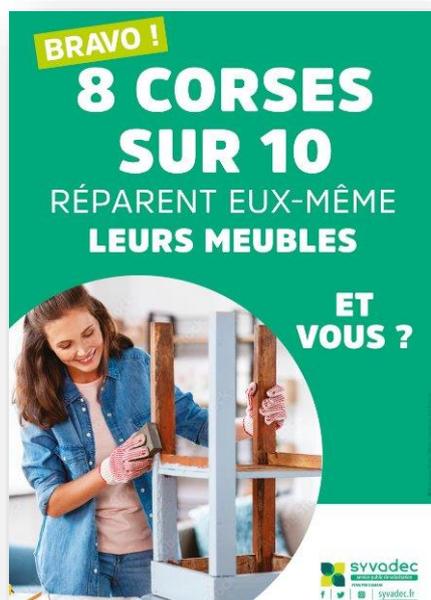
Le SYVADEC a également mis en place un réseau Adhérents afin d'aider ses collectivités membres dans la mise en œuvre de leurs compétences de collecte des déchets et de sensibilisation de la population aux gestes éco-responsables (ODD 11 et 12). Elles bénéficient notamment d'un accès à des outils, données et études, via l'ODEM Corsica créé par le syndicat pour accompagner les intercommunalités et les acteurs publics dans la définition de leurs politiques publiques (ODD 11 et 16).

LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Les règles internes qui fondent la stratégie d'achats du SYVADEC reposent, dans le cadre fixé par la loi, sur le souci de concilier la sécurité juridique et l'efficacité économique de la commande, en s'appuyant sur les principes de liberté d'accès aux marchés publics, d'égalité de traitement des candidats et de contrôle de l'usage des deniers publics (ODD 10) : publicité des offres, mise en concurrence des candidats, transparence des analyses et des choix, contrôles externes, etc.

Les marchés du SYVADEC intègre également des clauses garantissant les droits des salariés sous peine de sanctions à l'entreprise, contribuant ainsi à l'épanouissement des employés (ODD 12).

Toujours dans cet objectif d'Economie Sociale et Solidaire, le SYVADEC élabore une stratégie de maîtrise des coûts afin de maintenir un niveau de contribution acceptable malgré la



hausse des coûts de traitement des OMr et des coûts de valorisation, tout en améliorant la lisibilité des contributions, la connaissance des coûts analytiques et la prospective financière (ODD 1).

Ainsi, en 2024, la négociation systématique des marchés de transports dont les offres dépassent le budget alloué a permis de réaliser 188 011 € d'économies par rapport aux coûts des marchés précédents. L'optimisation des transports – grâce au maillage du territoire, à la départementalisation du traitement des OMr, ainsi qu'à la mise en place d'engins de tassement sur les recycleries – vient renforcer le plan de réduction des coûts initié par le SYVADEC tout en agissant sur l'impact carbone du syndicat (ODD 13).

 **La modification des conditions d'accès des professionnels dans les recycleries du SYVADEC, initiée en 2022, représente une économie de plus de 2 M€ par an de transport et traitement, un impact important sur le coût des déchets qui ne doit pas être assumé par les ménages (ODD 8, 9, 10 et 16).**

En parallèle, le comité syndical a modifié cette année le dispositif d'appel à cotisation, la rendant plus simple et plus incitative. En effet, afin de renforcer le soutien aux politiques de développement du tri des intercommunalités, la cotisation est toujours calculée au prorata des tonnages enfouis mais son montant est désormais modulé selon les performances de collecte sélective valorisable sur les flux d'emballages, papiers, verre, cartons et biodéchets : plus une collectivité trie, moins sa cotisation est élevée (ODD 10, 11, 12 et 13).

LES PERFORMANCES DE TRI ET DE VALORISATION

En complément des actions de prévention et d'incitation financière au déploiement du tri à la source, le SYVADEC déploie chaque année de nouvelles filières de valorisation et consolide les filières existantes.

Les nouvelles filières REP sont déployées dès leur création au niveau national. Ainsi, deux

nouvelles filières ont été mises en place sur les sites en 2024, jeux et jouets et produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (ODD 9 et 17).



D'autres actions en faveur de l'amélioration des performances de tri ont également été portées par le syndicat en 2024 :

- Accompagnement des adhérents dans l'optimisation de la collecte, le règlement de collecte et la prise en charge des déchets des professionnels par le SPGD.
- Formation des agents du SYVADEC et des agents des EPCI aux modifications des consignes de tri initiées par la mise en place des nouvelles filières REP.
- Renforcement du réseau de collecte textile et inauguration d'un nouveau quai de déchargement à Cauro pour l'expédition des textiles collectés dans le grand Ajaccio (ODD 8, 9 et 13).
- Lancement du dispositif « Administration exemplaire ».



Face à la baisse du tri du papier, le SYVADEC a lancé un programme d'accompagnement des administrations, productrices de grandes quantités de papier. La préfecture de Corse, la Gendarmerie Nationale, le Rectorat et plusieurs services de l'État (DDT, DRIRE, ANAH, DMLC, DDETSPP) se sont déjà engagés dans la démarche.



Depuis les années 1990, l'économie circulaire est l'une des applications concrètes du développement durable. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 donne des orientations en matière de développement et de réemploi, pour lequel l'économie sociale et solidaire est clairement identifiée.

Le SYVADEC soutient ces projets de l'ESS, qui associent finalités environnementale et sociale, en aidant au développement d'une politique de réemploi régionale et en favorisant le recyclage local.

LE RECYCLAGE LOCAL

Le SYVADEC étudie toutes les opportunités de valorisation locale pour les filières déjà existantes.

La collecte gratuite des huiles alimentaires usagées dans les recycleries du SYVADEC a été mise en place à la suite de l'étude menée en 2023 dans le but de limiter les coûts et les transports. Le gisement sera facilement mobilisable si des projets de valorisation locaux émergent.

Les différentes actions menées ont été présentées à la DDETSPP et une veille a été mise en place pour suivre l'émergence d'initiatives locales.

LE REEMPLOI



En 2024, le SYVADEC poursuit son implication dans le développement d'une politique de réemploi régionale en portant des projets qui associent finalités environnementale et sociale (ODD 1, 8, 10, 12, 13 et 17) :

- Collecte de données initié auprès des acteurs locaux du réemploi en vue d'alimenter un observatoire dédié à cette thématique.

- Mise à jour de l'annuaire de la réparation et labellisation Quali'Repar.
- Organisation d'ateliers pour la réduction des déchets en partenariat avec des associations locales et entreprises.
- Poursuite du déploiement de la filière textiles avec 296 points de collecte, dont 20 associations et 20 points placés sur le réseau secondaire.
- Déploiement du réseau d'espace de gratuité dans toutes les recycleries du SYVADEC, afin de permettre à chacun d'apporter et/ou de récupérer gratuitement et librement des objets en bon état et de leur offrir une nouvelle vie.

 **1ère édition du vide-dressing régional**
Le SYVADEC et les intercommunalités ont proposé ce nouveau rendez-vous régional, organisé à la même date partout en Corse afin d'encourager la réutilisation des vêtements et ainsi favoriser une consommation plus responsable.

SYVADEC EXEMPLAIRE

De fait de ses missions et ses objectifs stratégiques ambitieux, le SYVADEC se doit d'être une institution exemplaire en matière de consommation responsable et de gestion des déchets (ODD 16).

Les actions en faveur de la transition écologique sont initiées par le syndicat depuis de nombreuses années :

- Des copieurs alimentés exclusivement de papier 100% recyclés et des bacs à côté du photocopieur pour la réutilisation du papier en cas d'erreur d'impression.
- Des procédures dématérialisées : parapheur électronique, plateforme des marchés publics, registre de sécurité dématérialisé, etc.
- Des critères de développement durable intégrés dans les marchés.
- Des sites équipés de vaisselles réutilisables et de bacs de tri.
- Un guide de l'éco-agent permettant d'initier auprès des agents une démarche éco-responsable et contribuer par ses gestes quotidiens à la réduction de nos impacts environnementaux (ODD 6, 7, 12 et 13).





Agir pour la société



89%

DES ADHERENTS
SATISFAITS



ENJEUX

Education à l'environnement

Conditions de travail

Equité territoriale



12

ODD CONCERNES



-53%

D'ACCIDENT DE
TRAVAIL EN 2024



80%

DES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES
SENSIBILISES



50

INFRASTRUCTURES
TECHNIQUES GERES
PAR LE SYVADEC

A côté de la gestion et du recyclage des déchets, ainsi que des nombreuses actions portées pour la préservation de la biodiversité, le SYVADEC se mobilise pour satisfaire les besoins et aspirations de ses usagers, des intercommunalités adhérentes et de ses agents.

De ce fait, c'est également à travers les actions d'optimisation du niveau de service aux adhérents et à la population ainsi que dans la gestion durable de ses services, que le SYVADEC contribue à l'atteinte de certains objectifs du développement durable.

OPTIMISATION DU NIVEAU DE SERVICE

Le SYVADEC garantit une qualité du service à la population et à ses adhérents, dans le respect des obligations et exigences applicables, tout en veillant à la prévention de ses impacts.

Ainsi, en 2024, plusieurs actions ont été poursuivies afin d'optimiser le niveau de service à la population et à ses adhérents :

- L'organisation d'un Forum dédié à la Tarification incitative, en partenariat avec CITEO afin de présenter le plan régional tarification incitative, synthèse des études menées sur le territoire, et de bénéficier de retours d'expérience enrichissants de collectivités (ODD 11, 16 et 17).
- La mise en place de l'opération éphémère pour les articles de sport et loisir afin de permettre à tous les usagers, y compris les professionnels n'ayant pas de solution de destockage de fin de saison, d'apporter gratuitement leur matériel spécifique (ODD 10, 11, 16 et 17).
- L'amélioration des outils de gestion de la filière textile afin de fiabiliser et automatiser les remontées terrain, à la fois pour optimiser le niveau de service à la population mais également pour faciliter le travail des agents (ODD 8).
- La modernisation et la sécurisation des sites qui permet de faciliter l'accueil du public et de proposer des services de qualité au plus près des habitants. Cette modernisation permet également une amélioration des conditions de travail des agents (ODD 8), mais aussi une prévention des pollutions selon la réglementation des ICPE (ODD 15).
- La création de nouveaux équipements de proximité : les recycleries mobiles, en cours de densification et d'optimisation, et les mini-recycleries, dont les 1ères, Campile et Rezza, ont été inaugurées fin 2024 (ODD 9, 10, 11 et 13).



En 2024, la Communauté de Communes de l'Oriente a adhéré en totalité au SYVADEC, lui transférant par la même occasion la gestion de la recyclerie d'Aleria, tout comme la Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo qui a délibéré en fin d'année pour adhérer au syndicat pour l'ensemble de ses communes, en bénéficiera donc dès 2025 de nouveaux services pour ses habitants, à l'instar de la recyclerie mobile, qui dessert Albitreccia et Pietrosella.



QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Depuis 2020, le SYVADEC est engagé dans une démarche participative pour l'amélioration de la qualité de vie au travail de ses agents, à travers différentes actions tel que :

- Des objectifs annuels SMART permettant de clarifier les missions de chacun et diminuer les inégalités (ODD 10).
- Un budget annuel QVT alloué à chaque site administratif et secteur pour partager un moment de convivialité.
- Une proximité des services supports tel que QSE, SIO ou RH, pour un accès à l'information équitable quel que soit la résidence administrative de l'agent (ODD 10 et 16).

L'année 2024 a permis de faire le point sur l'évolution des RPS depuis l'enquête de 2016, et a ainsi révélé une amélioration générale de la qualité de vie au travail – avec 19% des agents estimant être dans une situation de



travail tendue pour 25% en 2016 – malgré des points de vigilance qui seront pris en compte dans le plan d’actions RPS de 2025.

L’action sociale

Les orientations en matière de stratégie et de pilotage des ressources humaines visent à favoriser l’adaptation des compétences à l’évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (ODD 5).



Pour cela, la collectivité établit un plan d’actions pour l’amélioration des conditions de travail axé sur les orientations suivantes (ODD 3, 8 et 10) :

- Lutte contre les risques psycho-sociaux et amélioration de la qualité de vie au travail.
- Plan de formation ambitieux, soutien à la préparation de concours et à l’évolution de carrière.
- Recrutement optimisé et accompagnement des mobilités.
- Action sociale au quotidien via le conventionnement avec le CNAS et Corse Eco Développement, les chèques déjeuner et chèques Cadhoc (ODD 1).

La communication interne

La politique de communication du SYVADEC intègre les objectifs et principes de développement durable au regard de l’épanouissement des agents :

- Partage de l’actualité des services et des valeurs du syndicat.
- Connaissance des agents et de leur quotidien.

- Sensibilisation à l’éco-responsabilité avec une bonne pratique ou un conseil mensuel pour consommer de façon responsable et durable (ODD 12).
- Organisation d’événement fédérateurs et de cohésion sociale, tel que la journées des agents, le Noël du SYVADEC ou encore les réunions de secteur et de sites administratifs.

L’amélioration des conditions de travail

L’un des objectifs stratégiques du syndicat est de mener une politique de santé et sécurité des agents exemplaire.

Pour cela, de nombreuses actions de prévention sont mises en place chaque année (ODD 3 et 8), notamment :

- Le développement du réseau prévention, à travers la nomination des assistants de prévention, les visites de l’ACFI ou encore l’animation des CST.
- L’évaluation des risques et la mise à jour du document unique.
- La sensibilisation des agents à la politique de prévention des risques.
- Le programme de formation SST ambitieux.
- Les dotations d’EPI et autres petits équipements.



Les applications métiers

La poursuite du développement des applications métiers permet l’intégration de la transformation numérique, dans un objectif d’amélioration continue des conditions de travail des agents. Cela permet également de supprimer les versions papiers et contribue ainsi à l’atteinte d’autres objectifs du développement durable (ODD 12, 13 et 16).

Le développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Pour cela, le SYVADEC a fait de la sensibilisation des nouvelles générations à l'éco-responsabilité l'un de ses objectifs stratégiques.

VERS UNE ACADEMIE VERTE

Afin de préparer au mieux l'avenir, le SYVADEC met en œuvre 3 dispositifs destinés aux publics scolaires de tous les âges.

Les actions menées toute l'année dans le cadre des programmes EcoScola, EcoCulleghju et EcoLiceu contribuent à sensibiliser les nouvelles générations au tri, à la réduction des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2024, 7 visites de sites ont été organisées, 2 571 nouveaux élèves sensibilisés, et 4 301 élèves ont bénéficié du module de maintien, ce qui amène le taux d'établissements scolaires investis dans le programme à 80% (ODD 4).

L'objectif du SYVADEC est de parvenir, à terme, à la mise en place d'une « Académie verte », avec 100% des établissements de Corse engagés dans la démarche.

Au-delà de l'éducation à l'environnement, la mise en place et le suivi d'actions anti-gaspillage et de tri permet aux écoles accompagnées de réduire considérablement leur production de déchets (ODD 12).

Pour une école, on peut avoir une évolution de la production quotidienne d'ordures ménagères allant jusqu'à -80%, ce qui équivaut à une réduction de 8 kg.ég.CO2 de ses émissions de GES, en plus d'éviter le gaspillage alimentaire des cantines (ODD 2, 11 et 13).



La participation des établissements scolaires aux programmes pédagogiques proposés par le SYVADEC permet d'obtenir le niveau 1 du label E3D porté par l'éducation nationale, démarche globale de développement durable apportant des solutions concrètes pour répondre aux objectifs de l'Agenda 2030 (ODD 4 et 17).

EQUITE TERRITORIALE

Qu'ils soient ruraux ou urbains, quel que soit la densité de leur population et leur éloignement des sites de traitement, les territoires adhérents au SYVADEC bénéficient du même niveau de service et des tarifs de cotisation appelée uniquement au prorata des tonnages résiduels (ODD 10).

La cotisation est responsable vis-à-vis des adhérents qui accueillent un site d'enfouissement, avec une cotisation bonifiée égale à 40% de la cotisation normale.

En parallèle, le SYVADEC poursuit le maillage du territoire afin de faciliter le geste de tri de toute la population (ODD 12) et améliorer en continue la qualité du service rendu à ses adhérents, ainsi que les conditions de travail de ses agents (ODD 8).

Pour cela, de nombreux travaux structurants ont été menés en 2024 (ODD 9) :

- Modernisation des quais de transferts et recycleries existants.
- Analyse pour densification et optimisation des recycleries mobiles 2A et 2B.
- Finalisation des travaux de rénovation des mini-recycleries de Campile et Rezza.
- Finalisation des travaux de modernisation des recycleries de Bonifacio, Cauro et Porto-Vecchio.
- Dépôts des études techniques et environnementales complémentaires pour la construction de nouveaux sites tel que le quai de transfert de Porto-Vecchio, la recyclerie de Lecci ou encore le centre de regroupement du tri de Belgodère.





Construire un futur durable



ENJEUX

Gouvernance partagée

Amélioration continue

Vision stratégique



11

ODD CONCERNES



0

NON CONFORMITE
LORS DE L'AUDIT DE
CERTIFICATION



15

POINTS FORTS
RELEVES PAR
L'AUDITEUR AFNOR



3

PISTES DE PROGRES
RELEVES PAR
L'AUDITEUR AFNOR

Avec la prudence écologique, l'équité sociale et l'efficacité économique, la gouvernance est considérée comme le 4^{ème} pilier du développement durable. Ainsi, dans la conduite de l'action publique comme dans celle d'un projet, la gouvernance du SYVADEC respecte les principes permettant de répondre aux enjeux du développement durable.

UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Le conventionnement avec les financeurs et les éco-organismes garantit la prise en compte des attentes et la participation des acteurs institutionnels à chaque projet (ODD 17).

Les associations de l'ESS sont consultées en amont de la mise en œuvre d'actions de réemploi et le syndicat tient compte de leurs attentes et contraintes d'organisation.

Des comités de suivi réunissant l'ensemble des acteurs concernés sont mis en œuvre pour les études et projets portés par le syndicat.

La consultation du public est organisée lors des enquêtes publiques ou par le biais d'une consultation préalable pour les projets de plus grande ampleur (ODD 11).

UNE TRANSVERSALITE DE L'APPROCHE

Le management interne de la stratégie et des projets vise à concilier le développement économique, l'amélioration des conditions de travail, la cohésion sociale et la protection environnementale.

Pour cela, les orientations et projets sont discutés en CODIR, et le Comité Social Territorial permet d'y intégrer les préoccupations sociales, de sécurité et de qualité (ODD 8).

Dans cet objectif de transversalité des questions environnementales, de qualité et de sécurité des agents, le SYVADEC a mis en place un système de management intégré certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 depuis octobre 2022.



UNE COLLEGIALITE DU PILOTAGE

Le pilotage des programmes et actions du SYVADEC s'effectue par le biais des commissions thématiques, du Comité Syndical et du Bureau Syndical. La représentation de tous les adhérents au sein de ces instances au prorata de leur population garantit que les décisions prises de façon collégiale répondent aux attentes de l'ensemble des territoires (ODD 16).

UNE EVALUATION PARTAGEE

L'évaluation permet de vérifier la progression des actions menées au regard des finalités du développement durable.

La revue de direction annuelle, dans le cadre de la certification, est l'occasion d'évaluer de façon collégiale les actions engagées dans un objectif d'amélioration continue.

Les plans d'actions stratégiques sont également évalués chaque année par les commissions thématiques et les bilans annuels sont soumis au Comité Syndical, de même que le bilan du PLPVDMA, du prix et de la qualité du service et de l'atteinte des indicateurs réglementaires et stratégiques.

LA TRANSPARENCE DES ACTIONS ET DES DONNEES

La participation de nombreux élus et de représentant du service de l'Etat de prévention et répression des fraudes en Commission d'Appel d'Offre permet de garantir la régularité et la transparence de l'attribution des marchés publics (ODD 16).

Le SYVADEC assure une large diffusion sur son site internet de l'ensemble de ses actions et des données en open source de l'observatoire des déchets ménagers, l'DOEM (ODD 9, 13 et 16).



Face aux enjeux croissant de la gestion des déchets, de maîtrise des coûts et de performance des services, le SYVADEC investit durablement dans les infrastructures et l'accompagnement de ses adhérents. Cette ambition s'appuie sur une stratégie exigeante de pilotage, consolidée par le renouvellement de sa triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001. Cette reconnaissance atteste de la rigueur et de la performance des démarches mises en œuvre au service de la transition écologique et du développement territorial. A travers ce cadre structurant, le SYVADEC vise l'efficacité, la durabilité et l'exemplarité pour ses agents, ses adhérents et l'ensemble du territoire.

UN ENGAGEMENT RESPONSABLE

Le SYVADEC confirme son rôle de référence en matière de gestion durable des déchets en maintenant avec succès ses certifications ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé et sécurité au travail).

Lors du dernier audit de surveillance conduit par AFNOR Certification en octobre 2024, le système de management intégré (SMI) a été jugé conforme, performant et aligné sur les exigences réglementaires, contractuelles et opérationnelles.

Cette reconnaissance repose sur une démarche proactive, fondée sur une gouvernance robuste, des orientations stratégiques ambitieuses et une mobilisation constante de toutes les équipes.



Grâce à son SMI certifié ISO 9001, 14001 et 45001, le SYVADEC structure et sécurise sa stratégie de développement durable. Les résultats obtenus témoignent d'un haut niveau d'exigence dans la qualité de service, la réduction des impacts environnementaux et la protection des agents. Ces certifications ne sont pas une fin en soi, mais le socle d'un engagement collectif renouvelé pour une Corse exemplaire dans la gestion de ses déchets.

UNE DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE BIEN ANCRÉE

L'audit a confirmé l'efficacité du SMI et sa capacité à s'améliorer continuellement.

Le SYVADEC a su :

- Eliminer ou corriger les points sensibles identifiés lors des audits précédents.
- Intégrer les risques environnementaux et de sécurité dans la gestion des projets.
- Formaliser les retours d'expérience à travers une gouvernance collective (CODIR, CST, réunions sectorielles hebdomadaires).

Au-delà de la conformité, le SYVADEC démontre par son action quotidienne une ambition de transformation profonde de la filière déchets en Corse :

- Déploiement de recycleries mobiles et éco-points pour une accessibilité accrue.
- Lancement d'un centre de tri et de valorisation, avec compostage, tri des déchets et valorisation énergétique.
- Mise en œuvre d'outils numériques pour la traçabilité, la gestion de site, et l'analyse des données.



DES ACTIONS CONCRETES ET STRUCTURANTES

Objectifs environnementaux mesurables

Réduire de 50 % l'enfouissement par rapport à 2010, recycler 55 % des déchets ménagers et valoriser énergétiquement 70 % de ce qui n'est pas recyclé d'ici 2025.

Maîtrise des impacts

Des dispositifs de prévention des pollutions (déshuileurs, bassins, analyses d'eau) et de gestion des déchets dangereux sont généralisés sur les sites, avec un suivi réglementaire via l'outil EnVeille d'Eco Conseil.

Bilan carbone

Un reporting annuel couvre les trois scopes, avec plan d'action de réduction adossé à la méthode ADEME.

Baisse des accidents

Une diminution significative des accidents de travail est constatée au 1er semestre 2024 (3 contre 10 l'année précédente), grâce à un plan d'action renforcé.

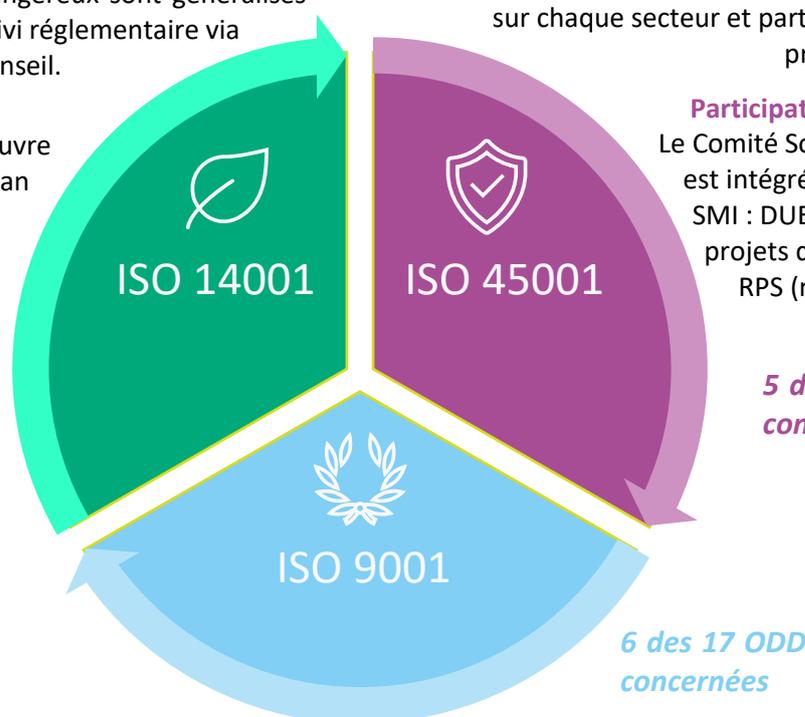
Formation et culture prévention

Tous les agents sont formés SST, PRAP, risques chimiques. Des assistants de prévention sont en place sur chaque secteur et participent activement aux projets d'aménagement.

Participation des collaborateurs

Le Comité Social et Territorial (CST) est intégré à toutes les étapes du SMI : DUER, enquêtes accidents, projets d'infrastructure, QVT et RPS (risques psychosociaux).

8 des 17 ODD concernées



Pilotage stratégique clair

Le SYVADEC s'appuie sur un plan stratégique 2021-2026, incluant des objectifs ambitieux de performance de tri, de réemploi, de service public et d'optimisation des coûts.

Satisfaction des usagers

Des outils de suivi tels que les indicateurs de performance, les enquêtes de satisfaction ou les plateformes numériques (application SIO) assurent une amélioration continue du service.

Évaluation rigoureuse

Audits internes, revues de direction complètes et bilan annuel qualité/service permettent d'adapter les actions aux besoins des parties prenantes.